

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 26 janvier 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt six janvier à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Treignat, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 19 janvier 2026

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 25

Etaient présents : Mesdames et Messieurs COULANJON J., N. DESSALLES, DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL, LECLERC C., CHARRET T., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., BOUTET S., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., GRIDAINE P., VERMEZ N., COFFIN D., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM
Délégués excusés : DOUSSET B., AVELINE P. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), ANTONIOTTI L.,

Personnel – Poste à la Micro Folie

Le Président rappelle que, dans le cadre du fonctionnement et du développement de la Micro-Folie portée par la Communauté de Communes du Pays d'Huriel, il convient de renforcer les moyens humains dédiés à l'animation de cet équipement culturel. Il est proposé la création d'un poste à mi temps de 17 h 30 hebdomadaires, afin d'assurer les missions d'animation de la Micro-Folie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ de créer un poste d'adjoint d'animation de 17 h 30 par semaine pour la Micro-Folie ;
- ✓ de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel ;
- ✓ de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Attaché principal	1
- Attaché	1
- Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2
- Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1
- Adjoint administratif territorial	3
- Agent de maîtrise	1
- Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2
- Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1
- Adjoint technique territorial	4
- Adjoint d'animation	2
- Agent social principal 2 ^{ème} classe	1
- Agent social	1
- ✓ d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour copie conforme,
Huriel, le 29 janvier 2026
Le Président,
Jean-Elie CHABROL

